

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-45 en date du 20/09/2012 approuvant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 20 Septembre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 13 Septembre 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Andrée HARGE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	3	9	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel.

Représentés : GILLES Dominique procuration à Alain FAUCHER, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 Juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat et les arrêtés modificatifs,
Vu l'adoption le 16 Décembre 2011 par la commission départementale de la coopération intercommunale de Haute-Vienne du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI),
Vu l'arrêté du 29 Décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunal de la Haute-Vienne,
Vu l'arrêté préfectoral du 02 Juillet 2012 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Noblat par l'intégration des Communes de Moissannes et de St Bonnet Briance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'intégration des Communes de Moissannes et de St Bonnet Briance dans le périmètre de la Communauté de Communes de Noblat.

A La Geneytouse, le 20 Septembre 2012



Le Maire

Jean-Claude LEBLOIS

